

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 23 MAI 2022
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Monsieur Bernard HIRTZ — Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres excusés : Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER, et Madame Patricia JACOB qui donne procuration à Monsieur Bernard FRINDEL et Madame Audrey HATTERER-NOURRY qui donne procuration à Madame Denise LUTZ-ROHMER

Membre absent non excusé : Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

Secrétaire de séance : Mme Carole BEN GANDIL

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue et tient à saluer tout particulièrement Mme Anne MEYER, directrice de l'Office de Tourisme du Pays de BARR qui va présenter par projection l'activité de l'office.

M. le Maire demande également aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour : POINT N°11 : Devis pour divers travaux à la salle polyvalente, le conseil donne son accord.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal du 04 avril 2022

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Rapport annuel 2021 SDEA Eau Potable périmètre Stotzheim et environs

VU le règlement de l'eau potable

VU le rapport 2021 du SDEA « périmètre de STOTZHEIM et ENVIRONS »

Après avoir entendu les explications de M. le Maire qui portaient sur :

- les indications financières

- l'annuité et la durée d'extinction de la dette
- la population desservie
- la capacité des ouvrages
- les volumes produits
- la longueur des réseaux
- les travaux d'entretien
- les mesures proposées pour l'amélioration du service

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition du public.

POINT N° 03

Rapport annuel 2021 Assainissement SDEA périmètre du Piémont de BARR

Le périmètre est composé de 13 Communes (Valff, Zellwiller, Stotzheim, Goxwiller, Bourgheim, Gertwiller, St Pierre, Heiligenstein, Mittelbergheim, Eichhoffen, Barr, Andlau et Le Hohwald).

- 6426 abonnés soit 18 148 habitants desservis. 1 station d'épuration, 17 bassins d'orage, 74 déversoirs d'orage, 24 stations de pompage, 154 km de réseaux communaux, 33 km de réseaux intercommunaux et 3955 bouches d'égout,
- Travaux d'entretien : 98 tonnes de sable extraits du réseau, 19 km de réseaux curés, 20 nettoyages de station de pompage, 9 débouchages de branchement et 3914 bouches d'égout vidangées,
- Production de boues sur la station d'épuration, 497 tonnes de matières séchées en légère baisse par rapport à 2020 (509 tonnes). 63% des boues valorisées sont épandues en agriculture et 37% sont envoyés vers une plateforme de compostage à Mandres sur Vair dans les Vosges,
- Prix du service assainissement, redevance Agence de l'eau et TVA est de 1,96 € TTC par m³ la part fixe est de 23,45 € HT par an,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2021 Assainissement SDEA périmètre du Piémont de Barr.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

POINT N° 04

Balayage de la voirie : choix de l'entreprise

L'année dernière, le balayage ayant été fait par le Parc Départemental d'Erstein, Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler cette prestation pour cette année.

Le devis pour le balayage pour 1 journée de 8h00 est de 885,00 € HT ce qui représente 1 062,00 € TTC. Les résidus de balayage seront gardés pour la Commune ou pour l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de confier cette tâche au CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN, Parc Départemental d'ERSTEIN, pour le balayage des rues et caniveaux de la Commune, qui sera effectué le Jeudi 21 Juillet 2022, au vu de l'entière satisfaction depuis maintenant quelques années.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°05

Création d'un poste d'emploi saisonnier

Monsieur le Maire propose de reconduire la création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire pour la période allant du 04 juillet au 17 septembre 2022 inclus.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la période estivale de la Commune, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour une période allant du 04 juillet au 17 septembre 2022 inclus

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 25 heures, de 7h00 à 12h00 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi (soit 5 jours par semaine)

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe

DECIDE de faire un affichage dans les kachteles

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT N°06

Constitution du bureau de vote pour l'Election Législative du 12 et 19 Juin 2022

Président du bureau : M. Germain LUTZ, Maire

Suppléante : Mme Monique ROSFELDER, 1^{ère} Adjointe

Le bureau de vote sera constitué comme suit (Espace Associatif 129 A rue Principale) :
Dimanche 12.06.2022

8h00 à 10h00	Monique ROSFELDER	Séraphin VOEGEL	Patricia TÊTU
10h00 à 12h00	Denise LUTZ-ROHMER	Valérie WEHREL	Christophe PETER
12h00 à 14h00	Denis ROSFELDER	Jean-Pierre VOEGEL	Emmanuelle VAN DER GIESSEN
14h00 à 16h00	Bernard FRINDEL	Audrey HATTERER-NOURRY	Patricia JACOB
16h00 à 18h00	Germain LUTZ	Bernard HIRTZ	Monique ROSFELDER

Absent : Laurent COLOMBO

Le bureau de vote sera constitué comme suit (Espace Associatif 129 A rue Principale) :
Dimanche 19.06.2022

8h00 à 10h00	Denis ROSFELDER	Séraphin VOEGEL	Germain LUTZ
10h00 à 12h00	Denise LUTZ-ROHMER	Valérie WEHREL	Christophe PETER
12h00 à 14h00	Monique ROSFELDER	Jean-Pierre VOEGEL	Emmanuelle VAN DER GIESSEN
14h00 à 16h00	Denise LUTZ-ROHMER	Audrey HATTERER-NOURRY	Patricia JACOB
16h00 à 18h00	Germain LUTZ	Bernard HIRTZ	Monique ROSFELDER

Absents : Bernard FRINDEL, Laurent COLOMBO et Patricia TÊTU

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°07

Vente de la parcelle N°552 Rue Sainte Odile

M. Stéphane HENGSTBERGER de BARR va acquérir le terrain de Mme et M. CHARTIER, situé au Lotissement Rue Sainte Odile.

Il aimerait acquérir la parcelle N°552 de 27 m² situé à l'avant de ce terrain et qui appartient à la Commune. Il propose 300 €, s'engage à embellir cette parcelle et attend un retour favorable de notre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de s'opposer au prix de 300,00 € de M. HENGSTBERGER pour cette parcelle
PROPOSE la somme de 4 725,00 € pour l'acquisition de cette parcelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°08

Résiliation d'un garage

M. le Maire a réceptionné le 17 mai 2022 un courrier émanant de Mme Sylvia WERVER, l'informant de sa décision de résilier le contrat de location du garage conclu en date du 22 Août 2013. Ce contrat prévoyait une durée de préavis de 1 mois.

La résiliation prendra donc effet à compter du 17 Juin 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°09

Délibération modificative

M. le Maire donne la parole à Mme Denise LUTZ-ROHMER pour ce point, qui explique aux membres présents que :

► la trésorerie a informé la Commune qu'une décision modificative réduisant le compte 21311 « Hôtel de Ville » Opération 625 de 100 000 € en investissement et augmentant le compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » de ces 100 000 € en investissement doit être prise afin de pouvoir régler le montant des avances sur marchés demandées par les entreprises retenues pour la réhabilitation de la mairie. De ce fait nous devons réduire de 100 000 € le compte 21311 « Hôtel de Ville » OPE 625 où nous avons inscrit 550 000 € et 200 000 € en reste à réaliser donc 750 000 € qui passera donc à 650 000 € et inscrire ces 100 000 € au compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » qui passera donc à 100 000 €.

► la trésorerie a informé la Commune qu'une décision modificative réduisant le compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » sans opération de 800 € en investissement et augmentant le compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » Opération 439 de ces 800 € en investissement doit être prise afin de pouvoir régler le montant des arceaux pour bégonias et des jardinières Facture ATECH.

De ce fait nous devons réduire de 800 € le compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » sans OPE où nous avons inscrit 5 000 € qui passera donc à 4 200 € et inscrire ces 800 € au compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie » OPE 439 qui passera donc à 800 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°10

Recours à l'emprunt

	Montant	Année	Taux
Crédit Mutuel	400 000 €	8 ans	1%
	400 000 €	10 ans	1,10 %
	500 000 €	8 ans	1 %
	500 000 €	10 ans	1,10 %
Crédit Agricole	400 000 €	8 ans	1,10 %
	400 000 €	10 ans	1,20 %
	500 000 €	8 ans	1,20 %
	500 000 €	10 ans	1,30 %
Caisse d'Epargne N'a pas donné suite	-	-	-

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un emprunt de 500 000 € sur 8 ans, Frais de dossier de 0,10% soit 500,00 €.

AUTORISE M. Le Maire à valider l'emprunt et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°11

Devis pour divers travaux de réparation à la salle polyvalente

M. le Maire laisse la parole à M. Denis ROSFELDER pour ce point, qui expose les devis :

- Remplacement et remise en état des couvres joints :
Fourniture et pose de couvres joints sur la façade existante, méplat alu 50x2mm – coloris RAL 8017 sur les parties latérales et bas de châssis côté parking
 - ALURHIN de Bischoffsheim,
pour la somme de 1 279,00 € HT soit 1 534,80 € TTC
 - HEITZ de Holtzheim,
pour la somme de 1 452,00 € HT soit 1 742,40 € TTC

- Porte sanitaire de la salle polyvalente :
Dépose de la porte existante et mise à la décharge, fourniture et pose d'une porte en aluminium à rupture de pont thermique de type HEROAL
 - ALURHIN de Bischoffsheim,
pour la somme de 3 689,00 € HT soit 4 426,80 € TTC
 - HEITZ de Holtzheim,
pour la somme de 4 270,00 € HT soit 5 124,00 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les offres de ALURHIN de Bischoffsheim :

- Remplacement et remise en état des couvres joints, pour la somme de 1 279,00 € HT soit 1 534,80 € TTC
- Porte sanitaire de la salle polyvalente, pour la somme de 3 689,00 € HT soit 4 426,80 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°12

Rapport des Commissions : Urbanisme

Urbanisme

Déclaration préalable

→ Demande déposée par MUNIER Bernard 2 rue du Rietherfeld à VALFF pour la modification de la façade existante et création de terrasse au 79 rue du Moulin à VALFF DP 067 504 22 R0004

→ Demande déposée par WAGENTRUTZ Christophe 59 A rue Thomas à VALFF pour la pose de 2 panneaux solaires et mise en place d'un chauffe-eau sur installation existante DP 067 504 22 R0005

→ Demande déposée par RAMU Benoît 252 rue Meyer à VALFF pour le remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre DP 067 504 22 R0006

POINT N°13

Communications

▶ La vente de bois d'œuvre à l'Ets Patrick MANGIN s'élève à 2 790,34 € pour un total de 102,93 m³. La vente d'herbe au Kochely représente 877,00 €.

▶ Le devis pour la réparation du banc en grès dans la Rue Principale est de 2 251,25 € HT soit 2 701,50 € TTC. Sera pris en compte par l'assurance.

▶ Dimanche 05 Juin 2022, Triathlon d'Obernai.

▶ Samedi 18 Juin 2022, tournoi de football des jeunes organisé par le FC VALFF.

▶ Dimanche 03 Juillet 2022, 38^{ème} Randonnée de la Kirneck organisée par le Cyclo Club de VALFF.

▶ Clair de Rue à EICHHOFFEN le 24 Juillet 2022, Clair de Nuit à GOXWILLER les 29, 30 et 31 Juillet 2022, la tête d'affiche du vendredi soir est Axel BAUER.

▶ Dans le cadre du déploiement de la fibre optique des travaux de remplacement et de redressement de poteaux télécom sont prévus du 16 mai au 29 juin 2022 dans la rue du vignoble, rue des bleuets, impasse des lilas et impasse des roses.

▶ La Commune a sollicité une aide de la Région Grand Est au titre du dispositif CLIMAXION pour la rénovation de la Mairie. Cette aide vise en priorité l'amélioration des qualités énergétiques du bâtiment et la meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap. Une étude et un dossier technique et architectural doit être fait selon le cahier des charges. Coût de cette étude : 6 500,00 € HT soit 7 800,00 € TTC. Cette aide sera peut-être de 60 à 80% du montant des dépenses d'amélioration retenues. Le Conseil Municipal en prend acte et donne son accord.

▶ La Commune a alloué à Mme et M. WEHREL, un bon cadeau de 200,00 € pour services rendus lors du Festival Clair de Nuit 2021. Accord du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité.

- ▶ Mme Marion FOLSCHE et M. Thibaut HERMANN cherchent un local pour exercer une activité de kinésithérapeutes.
- ▶ Rattrapage des BAC gris et jaunes par le SMICTOM le Samedi 04 juin 2022 (Lundi de Pentecôte).
- ▶ Avenants pour les travaux de la Mairie pour 2 plafonds, devis à venir.
- ▶ Mme Monique ROSFELDER, Adjointe, remercie toutes les personnes présentes lors des 2 journées de plantation. Elle propose une Journée Nettoyage du Village le Samedi 18 Juin 2022, rendez-vous à l'atelier communal à 8 heures.
- ▶ Mme Valérie WEHREL intervient sur le stationnement très gênant Rue Large des camions, et explique le passage de la Brigade Verte demandant aux riverains de retirer les bacs à fleurs et divers devant leurs maisons, sous réserve d'être verbalisé.
- ▶ M. Bernard HIRTZ demande la parole pour énumérer certains points dans le village :
 - Micro-crèche : voiture garée sur le trottoir devant l'entrée de la micro-crèche ce qui empêche les parents de se garer lors de la dépose de leur enfant, proposition de 3 places de « dépose minute » pour favoriser la sécurité des enfants.
 - Sortie du parking de la pharmacie, très dangereux, prévoir un miroir pour la sécurité, et pour faciliter la visibilité
 - Voiture mal garée devant le porche de l'Eglise, un bac à fleurs sera mis en place devant le panneau.
- ▶ M. Christophe PETER s'informe sur le remplacement de la porte sanitaire extérieure de la salle polyvalente et des tâches quotidiennes des agents techniques.

M. le Maire clôt la séance à 22h30.

Pour extrait certifié conforme

Valff, le 24.05.2022

Le Maire,
Germain LUTZ

